



## Communiqué de presse

### Manifestation cyclable à Dunkerque

samedi 18 novembre 2017 – 10h à 12h

#### L'association Droit au vélo :

L'association Droit au vélo (ADVA) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France. Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Droit au vélo est reconnu comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France (la DREAL, le CEREMA, Transpole, le SMIRT, TER Hauts de France...).

Plus d'informations : <https://droitauvelo.org/>

#### Manifestation cyclable :

L'objet de la manifestation cyclable porte sur 3 points :

1) Encourager la mise en place d'un plan vélo ambitieux à l'échelle de l'agglomération dunkerquoise.

A l'instar de ce qui est fait dans de grandes villes en France (Paris, Lille, Nantes) et partout en Belgique et aux Pays-Bas, il devient urgent de mettre en place à Dunkerque, une politique de transport alternatif au « tout automobile » (66 % des déplacements d'après l'enquête Déplacements 2015 du CEREMA sur le grand territoire Flandre Dunkerque). Une telle stratégie vise à favoriser une ville apaisée, plus accueillante, plus attractive et à améliorer la qualité de vie (moins de bruit et surtout moins de pollution atmosphérique causant des milliers de morts et décès prématurés chaque année). Si besoin de chiffre, cf. [http://www.huffingtonpost.fr/christophe-najdovski/3-initiatives-qui-feront-de-paris-un-leader-mondial-des-transports-ecologiques\\_a\\_23217532/?utm\\_hp\\_ref=fr-politique](http://www.huffingtonpost.fr/christophe-najdovski/3-initiatives-qui-feront-de-paris-un-leader-mondial-des-transports-ecologiques_a_23217532/?utm_hp_ref=fr-politique)

**Baromètre des villes cyclables** mis en ligne par la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) qui permet de contribuer à un questionnaire sur la cyclabilité de sa ville, il est possible de contribuer pour les villes de l'agglomération dunkerquoise jusqu'au 31/11/17. (lien internet : <https://www.parlons-velo.fr/barometre-cyclabilite> )

## 2) Refuser le stationnement sauvage des véhicules motorisés sur les aménagements cyclables

Les cyclistes dunkerquois sont confrontés quotidiennement à des véhicules garés indument (illégalement) sur les bandes ou pistes cyclables. Ce que certains automobilistes perçoivent comme de petites incivilités, sont des infractions qui mettent en danger les cyclistes en les obligeant à se déporter de la bande ou de la piste cyclable.

(Exemple de la rue du Sud – voiture garée sur une bande cyclable)



C'est la raison pour laquelle, depuis 2015, le stationnement sur un aménagement cyclable est considéré par la loi comme « très gênant » et est sanctionné par une amende de 135€. De plus, en cas d'accident, la responsabilité des automobilistes peut être engagée : à Strasbourg, deux conducteurs ont été condamnés, début 2017, à six mois de prison avec sursis pour homicide involontaire sur une jeune cycliste. Mais cela ne dissuade pas tous les automobilistes.

(Pour info voir : [http://carfree.fr/index.php/2017/10/24/en-2017-on-continue-a-tuer-sans-aller-en-prison/?utm\\_source=feedburner&utm\\_medium=feed&utm\\_campaign=Feed%3A+CarfreeFrance+%28CarFree+France%29](http://carfree.fr/index.php/2017/10/24/en-2017-on-continue-a-tuer-sans-aller-en-prison/?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+CarfreeFrance+%28CarFree+France%29))

Certains cyclistes sont donc contraints de modifier leur trajet pour éviter les secteurs les plus concernés. D'autres préfèrent se mettre en infraction en circulant sur le trottoir là où ils ne se sentent pas en sécurité.

Aujourd'hui, l'association Droit au vélo, souhaite :

- Sensibiliser le grand public sur la nécessité de respecter les bandes et pistes cyclables.
- Dénoncer le manque de volonté politique pour lutter contre le stationnement sur les aménagements cyclables, qui met en danger les cyclistes et entrave la politique cyclable de l'agglomération.

### 3) Militer pour la poursuite de l'aménagement de la véloroute Voie verte entre Dunkerque et la Belgique

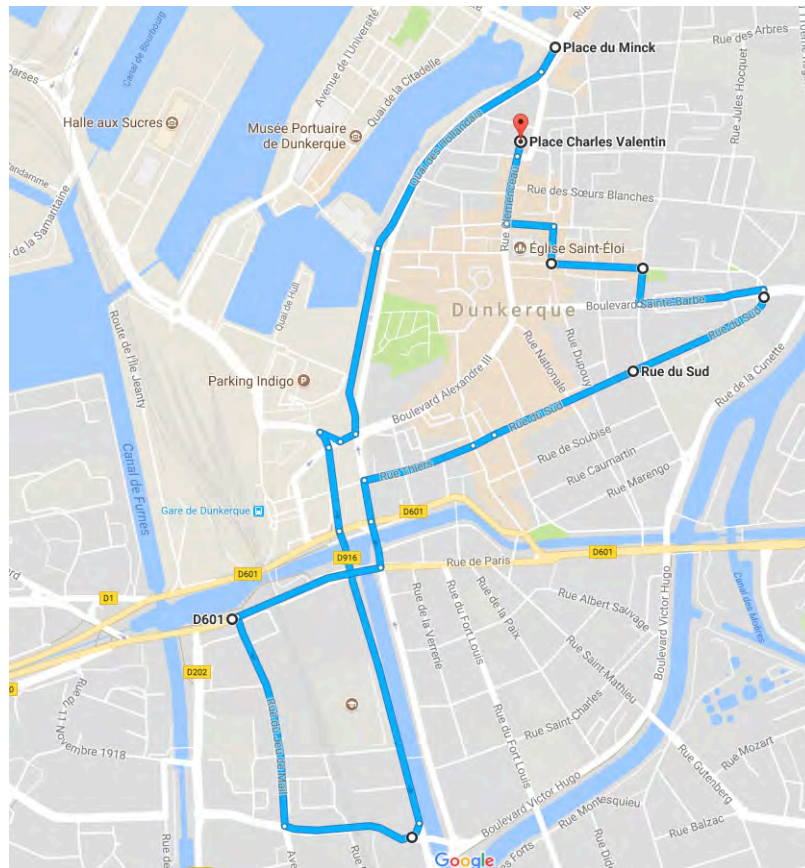


Le 20 septembre 2014 a été inaugurée un premier tronçon de la véloroute voie verte entre l'agglomération de Dunkerque et la Belgique, à savoir la section de 2,5 kilomètres entre le quartier de Rosendaël et la commune de Leffrinckoucke. Le projet est de la prolongée, à terme ,entre Leffrinckoucke et la frontière belge grâce à la section 9 reliant Malo-Terminus à la Mairie de Bray-Dunes et la section 10 reliant Bray Dunes à la Belgique.

Malheureusement le projet prend du retard, la section n°9 qui devait être aménagée initialement durant l'année 2017 n'est toujours pas aménagée pour des raisons administratives liées à la protection de l'environnement et des problèmes d'emprises foncières

Nous renouvelons notre soutien à la création de cet aménagement de cet aménagement qui constituerait une réelle plus-value pour les habitants des communes traversées, leur permettant de se déplacer plus facilement à vélo, mais également pour les cyclotouristes que l'on rencontre régulièrement sur la RD60, route dépourvue d'aménagement cyclable faute de place. Cet équipement permettrait également de valoriser et de faire découvrir le patrimoine écologique et paysager de notre territoire que sont les dunes de Flandre Maritime.

## Le parcours :



Départ : place du Minck (Près de l'embarcadère du bateau Le Texel) 10h. Passage de deux points sensible :

- Nouvelle aménagement de la D601 le long du quartier du jeu de Mail
- Stationnement sauvage sur la bande cyclable Rue du Sud

Arrivée : place Charles Valentin 11h

Fin de la manifestation : 12h

**Contact(s)** : Julien Vitse – correspondant local association Droit au vélo (adav) Dunkerque

dunkerque@droitauvelo.org – 06.51.15.38.80

site internet : [www.droitauvelo.org](http://www.droitauvelo.org)

page Facebook : Droit au vélo – Dunkerque